



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SEANCE DU 25 JUN 2022**

L'an deux mil vingt deux, le 25 juin à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	14	Date de convocation	20/06/2022
En exercice	14	Date de la séance	25/06/2022
Présents	11	Heure de la séance	9H30
Votants	13	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
CANO-DUMONT Geneviève		X	
CATALOGNA Magali		X	BEC Dominique
CASTREC Yves	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
GUERIN Evelyne	X		
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice		X	REBEL Cyril
LENE Luc	X		
LEON Frédéric	X		
REBEL Cyril	X		

Secrétaire de Séance : Karine MAUBERT-SBILE

N° 202223-2506 – DÉLIBÉRATION ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE À UNE DÉMISSION

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 2020-08 du 27 mai 2020 portant création de 4 postes d'adjoint au maire,

Vu la délibération n° 2020-09 du 27 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu la délibération n° 2020-11 du 27 mai 2020 donnant délégation de fonction du maire aux adjoints,

Vu l'arrêté municipal n° 2020-A-032 du 03 juin 2020 donnant délégation de signatures aux adjoints,



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le



ID : 033-213305428-20220625-2022230506-DE

Considérant la démission d'une conseillère municipale nommée adjointe au Maire acceptée par Madame la Préfète par courrier en date du 02 juin 2022,

Monsieur le Maire rappelle que la démission d'un adjoint a pour conséquence de promouvoir d'un rang chaque adjoint d'un rang inférieur au démissionnaire. Le nouvel adjoint élu en remplacement du démissionnaire prend alors la dernière place du tableau des adjoints.

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'adjoint,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : Approuve le maintien de quatre adjoints au Maire.

Article 2 : Approuve la désignation d'un nouvel adjoint qui occupera la dernière place du tableau des adjoints.

Article 3 : Procède à la désignation du 4^{ème} adjoint au maire scrutin à la majorité absolue :

Sont candidats : 3

Nombre de votants : 13

Nombre d'enveloppes trouvés dans l'urne : 13

Nombre de bulletins blanc et nuls : 1

Nombre de suffrage exprimés : 12

Majorité absolue : 9

Ont obtenu :

Mme GISTAIN Marie-Angèle : 9 (neuf) voix

M. LÉON Frédéric : 2 (deux) voix

Mme HAGUENIN Mélanie : 1 (une) voix

Article 4 : Mme GISTAIN Marie-Angèle, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 4^{ème} adjointe au maire et a été immédiatement installée.

Le Maire,

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Vérac, le 27 juin 2022

Le Maire,
Dominique BEC

Pour copie conforme,

